

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Marseille

Marchés publics : cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés : ipp@lamarseillaise.fr

Martigues

martiguespub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Révision allégée n°1 du PLU
de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde

Par arrêté n°21_CT2_020 en date du 24 février 2021, Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, dont l'objet est le suivant :

• Corriger certaines erreurs ponctuelles de classement de parcelles majoritairement bâties et desservies par tous les réseaux, aujourd'hui classées en zone N ou Nh du PLU nécessitant un reclassement en zone urbaine.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 mars 2021, 08H00, au vendredi 16 avril 2021 à 18H00, soit pendant 33 jours consécutifs. A cet effet, a été désigné par décision n°E21000002/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 15 janvier 2021, Monsieur Jacques DALIGAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le maître d'ouvrage responsable de la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, objet de l'enquête publique, est la Métropole Aix-Marseille-Provence représentée par sa Présidente, et dont le siège administratif est situé : Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- au siège de l'enquête publique, situé à l'Hôtel de Ville sis Place de la mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 hors jours fériés (04.42.24.99.71), et pendant les permanences du commissaire enquêteur,

- sous forme dématérialisée, à toute heure, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/smi-plu-ra1-ep>

Suite à la saisine de l'Autorité Environnementale pour avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde en date du 19 septembre 2018, l'Autorité Environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai de 3 mois. Le courrier de saisine et l'information d'absence d'avis susmentionnée est jointe au dossier d'enquête publique.

Pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux lieux, heures et jours d'ouverture mentionnés.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

Le lundi 15 mars 2021 de 08H00 à 12H00

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

Le mercredi 24 mars 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00

Le mardi 30 mars 2021 de 08H00 à 12H00

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00
- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

Le jeudi 08 avril 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00

Le vendredi 16 avril 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00.

La clôture de l'enquête aura lieu à l'issue de la dernière permanence. Les demandes de rendez-vous pour les visio-permanences doivent s'effectuer via le site <https://www.registre-numerique.fr/smi-plu-ra1-ep> dans la rubrique « Prise de RV ».

Les permanences en présentiel se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. Durant l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

1. sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;
2. par courrier postal à l'adresse : A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde ;
3. par courriel à l'adresse suivante : smj-plu-ra1-ep@mail.registre-numerique.fr

4. Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/smi-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil du Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-pays-daix.fr>) renverra.

5. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête ne pourra pas être prise en compte.

Les observations et propositions transmises pendant la durée de l'enquête par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront annexées aux registres d'enquête dans leur version papier et numérique et tenues dans les meilleurs délais à disposition du public au siège de l'enquête et sur le site internet dédié.

Une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au en Mairie de Saint-Marc-Jaumegarde - Hôtel de Ville sis Place de la Mairie - 13 100 Saint-Marc-Jaumegarde, à la Direction Adjointe PLU et Proximité du Territoire du Pays d'Aix et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/smi-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<https://www.agglo-pays-daix.fr>) renverra, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde.

Il pourra pour tenir compte des avis qui auront, le cas échéant, été joints au dossier, des observations et propositions du public, et, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au projet en vue de cette approbation.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tel : 04.86.91.35.18/ @ : plu.pays-daix@agglo-metropole.fr).

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

N°202100476

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/02/2021 il a été constitué la société :

Dénomination : MOUSTAFI TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

Siège : M.T.R.M

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Objet social : Entreprise Le transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA

Siège social : 86 Boulevard de Pont de Vivaux - 13010 - MARSEILLE

Capital : 2.000,00 € Apports numéraires

Gérant : Monsieur Yazid MOUSTAFI, demeurant à MARSEILLE - 13010 - 86 Boulevard de Pont de Vivaux

Durée : 99 ans

Pour avis

N°202100480

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ECLECTIC EXPERIENCE

EURL au capital de 5.000 €

Siège social : 15 RUE ARNAUD, 13007 Marseille
509 452 660 RCS de Marseille

L'AGE du 01/02/2021 a décidé de transférer le siège social de la société au 7 rue Fortia, 13001 Marseille, à compter du 01/02/2021
Mention au RCS de Marseille

N°202100470

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 février 2021, à Marseille.

Dénomination : LA FONCIERE KINE. - **Forme** : Société en nom collectif. - **Siège social** : 34 Boulevard Haguenau, 13012 Marseille.

Objet : La gestion, la location et la vente d'un cabinet médical et de kinésithérapie situé 31 rue Edouard Crémieux - 13003 MARSEILLE.

Durée de la société : 99 année(s). - **Capital social fixe** : 100 euros

Gérant : Monsieur Jean-Marc GENTIL, demeurant 34 Boulevard Haguenau, 13012 MARSEILLE - **Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales** : Monsieur Guillaume GENTIL 34 Boulevard Haguenau 13012 Marseille. La société sera immatriculée au RCS de Marseille.

Pour avis.

N°202100477

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26/01/2021, il a été constitué une SCI dénommée «KIKI CORPORATE».

Siège social : 11 Square de la Pauline - Bât 11C - 13009 Marseille.

Capital social : 200 €. - **Objet social** : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers, et plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet. L'acquisition, la prise de bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles. - **Durée** : 99 ans.

Président : Mr Kévin KERDUDO demeurant 11 Square de la Pauline - Bât 11C - 13009 Marseille. **Immatriculation** au RCS de Marseille.

N°202100469

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par actes SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : CC&CO

Forme : SAS

Capital : 1000€

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MARSEILLE.

Siège Social : 34 rue Madon 13005 Marseille.

Objet : La Société a pour objet la vente à emporter et sur place de liquides, produits de bien-être et services autour du bien-être etc.

PRÉSIDENT : Mr CALAMITA Thomas domicilié au 11 rue de la Boiserie 13012 Marseille

Directeur Général : Mr DI CROCCO Jérôme 7 rue Teisseire 13004 Marseille

Admission aux assemblées et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

N°202100478

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2021 à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées (SAS)

Dénomination sociale : BET LIFE PRONOS - **Siège social** : 16, rue les roselières - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES - **Objet** : conseil en paris sportif (foot et autres), création et vente de produits dérivés, e-commerce, événementiel, publicité. - **Durée** : 99 années - **Capital** : 1000 € - **Présidente** : Madame MALLET Johana, domiciliée au : 16, rue les roselières - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES. - **Directeur Général** : Monsieur MALLET Joris, domicilié au : 8, lot des canetons (Quartier St Nicolas) - rue Alberic Bernard - 13700 MARIIGNANE. - **Associé** : Monsieur OUFELLI Saïf - Eddine, domicilié au : 16, rue les roselières - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix. **Cessions d'actions** : Libres entre associés, à des tiers non associés soumises à agrément.

Immatriculation au RCS : La société sera immatriculée au RCS de Aix en Provence.

Pour avis, la Présidente.

N°202100474

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

La Marseillaise
Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours